

Brest et Quimper, le 13 novembre 2023
N° 2023/200

**ARRÊTÉ INTER PRÉFECTORAL
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DU CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN D'IROISE**

Le préfet maritime de l'Atlantique,
Le préfet du Finistère,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-3 et R.334-27 et suivants ;

Vu le décret n° 2007-1406 du 28 septembre 2007 modifié portant création du parc naturel marin d'Iroise ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 18 avril 2023 portant composition du conseil de gestion du parc naturel marin d'Iroise ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Douarnenez Communauté du 6 juillet 2023 ;

Vu la délibération du conseil de la métropole de Brest Métropole du 6 octobre 2023 ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture du Finistère et de l'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'État en mer ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La composition du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise est établie comme suit :

Le conseil de gestion est composé de :

1° Six représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

a) Le commandant de la zone maritime Atlantique ou son représentant ;

b) Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ou son représentant ;

- c) Le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant ;
- d) Le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant ;
- e) Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- f) Le délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant ;

2° Onze représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements :

a) Un représentant de la région Bretagne

Titulaire : M. Denis PALLUEL

Suppléant : M. Daniel CUEFF

b) Un représentant du département du Finistère

Titulaire : M. Maël DE CALAN

Suppléant : M. Gilles MOUNIER

c) Un représentant de la commune de l'Île-Molène

Titulaire : M. Didier DELHALLE

Suppléant : M. Jean-Marc CORBEL

d) Un représentant de la commune d'Ouessant

Titulaire : M. Fanch QUENOT

Suppléante : Mme Emilie TIERSEN

e) Un représentant de la commune d'Île-de-Sein

Titulaire : M. Didier FOUQUET

Suppléant : M. François SPINEC

f) Un représentant de la métropole intégrant la ville de Brest

Titulaire : M. Laurent PERON

Suppléant : M. Yann GUEVEL

g) Deux représentants de la communauté de communes " Pays d'Iroise communauté"

- Titulaire : M. André TALARMIN

- Suppléant : M. Michel JOURDEN

- Titulaire : M. Jean-Luc MILIN

- Suppléante : Mme Annaïg HUELVAN

h) Un représentant de la communauté de communes de la presqu'île de Crozon-Aulne maritime

Titulaire : M. Marc PASQUALINI

Suppléant : M. Henri LE PAPE

i) Un représentant de la communauté de communes du pays de Pleyben-Châteaulin-Porzay

Titulaire : Mme Annie KERHASCOËT

Suppléant : M. Rémi CARPENTIER

j) Un représentant de la communauté de communes Douarnenez Communauté

Titulaire : M. Dominique BOUCHERON

Suppléant : M. Ollivier DELBOT

3° Un représentant du syndicat mixte chargé de la gestion du parc naturel régional d'Armorique

Titulaire : Mme Amélie CARO

Suppléant : M. François GUYVARCH

4° Douze représentants des organisations représentatives des professionnels :

a) Un représentant du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne

Titulaire : M. Philippe PERROT

Suppléant : M. Jacques DOUDET

b) Quatre représentants du comité départemental des pêches et des élevages marins du Finistère, représentatifs des différents métiers pratiqués dans le Parc

- Titulaire : M. Yannick CALVEZ,

- Suppléante : Mme Solenne LE GUENNEC-ROBARD

- Titulaire : M. Marc BAUDOUIN,

- Suppléante : Mme Virginie LAGARDE,

- Titulaire : M. Patrice PETILLON,

- Suppléant : M. Yvan LE LAY,

- Titulaire : M. Julien LE BRUN, titulaire

- Suppléant : M. Jean-François KERMOAL

c) Un représentant des pêcheurs des îles sur proposition du président du comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne

Titulaire : M. Jean-Marc GUILCHER

Suppléant : M. Erwan QUEMENEUR

d) Un représentant de l'un des comités régionaux conchylicoles de Bretagne sur proposition des sections concernées

Titulaire : M. Michel DIVERRES

Suppléant : M. Benoît SALAUN

e) Un représentant de la chambre d'agriculture du Finistère

Titulaire : M. Michel INISAN

Suppléant : M. André SERGENT

f) Un représentant d'un organisme représentatif d'entreprises de valorisation et de transformation des algues

Titulaire : M. Alain MADEC

Suppléant : M. Jean-Baptiste WALLAERT

g) Un représentant d'une chambre de commerce et d'industrie territorialement concernée

Titulaire : Yvon TROADEC

Suppléant : Philippe LE CARRE

h) Un représentant d'une structure compétente à l'échelle départementale en matière de tourisme

Titulaire : M. Jean-Marc PUCHOIS

Suppléant : Mme Claire LEVRY-GÉRARD

i) Un représentant local de la Fédération nationale des industries de carrières et matériaux

Titulaire : M. Henri SOURY-LAVERGNE (CAN)

Suppléant : M. Eric Montfort

5° Huit représentants des organisations d'usagers :

a) Un représentant local d'une fédération nationale de pêcheurs de loisir en mer

Titulaire : M. Philippe ZEQUES

Suppléant : M. Thierry LUCAS

b) Un représentant local d'une fédération nationale de sports sous-marins

Titulaire : M. Paul MAREC

Suppléant : M. Dominique DELCHAMBRE

c) Un représentant local d'une fédération nationale de plaisanciers

Titulaire : M. Pierre COLIN

Suppléant : M. Jean-Pierre FOUQUET

d) Un représentant local d'une structure de sports nautiques

Titulaire : M. Philippe HILLION (comité départemental de voile)

Suppléant : M. Yves LEGER (comité départemental de voile)

e) Un représentant d'une structure investie dans la découverte du milieu marin ou l'éducation à l'environnement

Titulaire : Mme Morgane NEDELEC (association Cap vers la Nature)

Suppléant : Mme Noëlla MAQUIGNON (association Cap vers la Nature)

f) Un représentant d'une association insulaire des usagers de la mer sur proposition des maires des communes d'Ile-Molène, d'Ouessant et d'Ile-de-Sein

Titulaire : M. Guy ROCHER

Suppléant : M. Eric LE ROY

g) Un représentant de la fédération départementale des chasseurs du Finistère

Titulaire : M. Joël LE GALL

Suppléant : M. Yvon LEON

h) Un représentant local d'une association ou d'une fédération d'usagers
Titulaire : Mme Corinne AUDIGANE (fédération maritime de la baie de Douarnenez)
Suppléant : M. Claude PERON (fédération maritime de la baie de Douarnenez)

6° Deux représentants d'associations de protection de l'environnement :

a) Un représentant de l'association Bretagne vivante
Titulaire : Mme Marie CAPOULADE
Suppléant : M. Christian GARNIER

b) Un représentant de l'association Eaux et rivières de Bretagne
Titulaire : M. Christophe LE VISAGE
Suppléant : M. Jean HASCOET

7° Neuf personnalités qualifiées :

a) Une au titre de ses connaissances sur les ressources halieutiques proposée par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
M. Michel BERTIGNAC (IFREMER)

b) Une au titre de ses connaissances sur les mammifères marins proposée par OCEANOPOLIS
M. Sami HASSANI (OCEANOPOLIS)

c) Une au titre de ses connaissances sur les pollutions marines proposée par le CEDRE
M. Arnaud GUÉNA (CEDRE)

d) Une au titre de ses connaissances sur la gestion d'aires marines protégées proposée par l'Office français de la biodiversité
M. Yves-Marie PAULET

e) Une au titre de ses connaissances sur les sciences humaines et sociales proposée par l'université de Bretagne occidentale
M. Pascal OLIVARD (UBO)

f) Une au titre de ses connaissances en sciences de la mer proposée par l'Institut universitaire européen de la mer
M. Frédéric JEAN (Sciences de la mer U.B.O)

g) Une au titre de ses connaissances sur les peuplements benthiques proposée par le muséum national d'histoire naturelle
Mme Sandrine DERRIEN-COURTEL (Muséum national d'histoire naturelle – Station marine de Concarneau)

h) Une au titre de ses connaissances sur les questions insulaires proposée par l'association des îles du Ponant
M. Eric GRALL (secrétaire bureau AIP)

i) Une au titre de ses connaissances sur les changements globaux proposée par le Centre national de la recherche scientifique
M. Eric THIEBAUT (Station biologique de Roscoff).

Article 2

Conformément à l'article R.334-35 du code de l'environnement, le préfet du Finistère et le préfet maritime de l'Atlantique exercent les fonctions de commissaires du Gouvernement.

Article 3

Le secrétaire général de la préfecture du Finistère et l'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'État en mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture du Finistère et de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Le Préfet maritime de l'Atlantique

Signé

Jean-François QUÉRAT

Le Préfet du Finistère

Signé

Alain ESPINASSE